



**Collège Henri Dheurle**  
**9 rue Pierre de Coubertin**  
**33260 LA TESTE DE BUCH**  
Tél : 05 57 52 55 20

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE N° 3       ORDINAIRE       EXTRAORDINAIRE**

**Jeudi 2 février 2023 à 17 h 30,**  
**Salle des conseils**

**Quorum : 15**

**Nombre de membres présents : 19**

**Présidente : Mme SÉRÉ, Principale**

**Secrétaire de séance : Mme Marie Bernadet, principale adjointe**



**Collège Henri Dheurle**

9 rue Pierre de Coubertin  
33260 La Teste de Buch

Téléphone : 05.57.52.55.20

Mèl :

ce.[03301291@ac-bordeaux.fr](mailto:03301291@ac-bordeaux.fr)

La Principale

à

Mesdames, Messieurs les membres  
du conseil d'administration

**Objet : Conseil d'administration N°4 - Convocation**

La Principale

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le conseil d'administration se réunira en séance ordinaire le :

**Judi 2 février 2023  
à 17 h 30,  
en salle des conseils**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette réunion ou, le cas échéant, de vous y faire représenter par un suppléant.

**Ordre du jour :**

**1/ Affaires relatives au fonctionnement de l'établissement**

- ↳ Approbation des PV des CA du 22/11/22 et du 03/01/23
- ↳ Procédure coupures électriques
- ↳ Conventions
- ↳ Voyage scolaire en Italie

**2/ Affaires relatives aux l'actions éducatives**

- ↳ Emploi de la dotation globale horaire (DGH)
- ↳ Rentrée 2023 : création d'une heure par semaine de renforcement ou approfondissement en français ou mathématiques en 6ème

**3/ Questions diverses**

A déposer par voie numérique exclusivement à l'adresse [ce.03301291@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.03301291@ac-bordeaux.fr) au plus tard le **vendredi 27 janvier 2023, à 12h00**.

*Si le quorum (15 membres) ne devait pas être atteint, le CA se réunirait le **vendredi 3 janvier 2023 à 17H** et délibérerait valablement quel que soit le nombre des membres présents.*

Cordialement

Isabelle SÉRÉ,  
Principale





Conseil d'administration n°4 du 2 février 2023  
Liste émargement

QUORUM : 15

TITULAIRES	EMARGEMENT	SUPPLEANTS	EMARGEMENT
Mme Isabelle SERE	<del>IS</del>		
Mme Marie BERNADET	<del>MB</del>		
Mme Mélanie DE DIEGO	<del>MD</del>		
M. Francis THIBAUT	<del>FT</del>		
Mme Geneviève SECQUES	excusée		
M. Patrick DAVET	excusée		
Mme May ANTOUN	?		
M. Boris DUCHEZEAU	excusée		
Mme Isabelle DEVARIEUX	<del>ID</del>		
Mme Christelle CARO	<del>CC</del>	M. David DELIGEY	<del>DD</del>
Mme Sophie HIRIGOYENBERRY	excusée	M. Geoffroy RAT	excusé
Mme Carole GROZ-DUPUCH		M. Christophe BARET	
Mme Cynthia FOURCADE	excusée	Mme Valérie PIERRE	<del>VP</del>
M. Bruno PASTOUREAU		Mme Sonia BARRIERE	<del>SB</del>
Mme Christelle SOURGET	<del>CS</del>	Mme Cécile MADIOR	
Mme Anne TRAN VAN NGOC	<del>AT</del>	Mme Gaëlle MORET	
M. Sébastien MANIER	excusé	Mme Christine LESPESSAILLES	<del>CL</del>
Mme Fadoua CHOUIT	excusée	M. Fabrice BOULLE	
Mme Laure VERDEL	excusée	Mme Fatima AZEVEDO	excusée
Mme Stéphanie ROUFFARTE	<del>SR</del>	Mme Nelly PRATS	
Mme Marion LONGUEPEE		M. Bruno VERGNES	
M. Olivier CHATELET	<del>OC</del>	Mme Nabila BELGHAZI	
Mme Lydie LAMARRE	<del>LL</del>		
M. J-Pierre GALLAND	<del>JPG</del>		
Mme Juliette GOMEZ			
M. Nicolas BOUYROUX	<del>NB</del>		
M. Mathias Launay	au ski	Mlle Emma DEDIEU	
Mlle Margaux LOUBERE	<del>ML</del>	M. Julien THIBAUT	excusé
Mlle Lise MURET	<del>LM</del>	Mlle Joséphine SIMON	

Le quorum étant atteint, Mme La principale ouvre la séance à 17h25 et présente l'ordre du jour.

## 1/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

### *(vote)* **1.1 – Approbation du PV du CA du 22/11/2022 (annexe 1)**

Mme la principale demande s'il y a des questions, des précisions, des amendements à apporter au procès-verbal. Aucune demande n'est faite. Le PV du 22 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### **Adopté par**

<b>VOTANTS : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>POUR : 19</b>
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

### *(vote)* **1.2 – Approbation du PV du CA du 03/01/2023 (annexe 2)**

Mme la principale souligne le passage modifié et interroge les membres, le CR précédent ne traduit pas la réalité des échanges et pourrait être mal interprété à l'extérieur du CA. Aucune demande n'est faite. Le PV du 3 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **Adopté par**

<b>VOTANTS : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>POUR : 19</b>
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

### *(info)* **1.3 – Protocole de coupures électriques (annexe 3)**

Mme la principale présente la demande académique d'établir un protocole en cas de coupures électriques.

#### 2 situations :

1) coupure entre 8h et 10h : le collège reste fermé en raison du manque de lumière le matin durant la période hivernale. Les familles sont prévenues la veille au soir par SMS de la réouverture du collège à 10h.

2) coupure entre 10h et 12h : les élèves sont accueillis en cours et un repas froid leur est servi à midi.

Le CPE précise qu'un accueil des élèves sera prévu de 8h à 10h pour les familles qui n'auraient pas eu l'information la veille au soir et dont les enfants se présenteraient au collège. La procédure est expliquée dans le document en annexe.

Un parent d'élève s'interroge sur la corne de brume. Mme la principale souligne que le système d'alerte PPMS sera inopérant. La corne de brume remplacera le système d'alerte intrusion.

### *(info)* **1.4 – Convention d'encadrement**

Mme la principale informe les membres de l'objet de cette convention qui vise à encadrer les élèves licenciés à l'UNSS par des animateurs. C'est un partenariat avec le collège Marie Bartette d'Arcachon relatif au sauvetage côtier. L'activité se déroule le mercredi après-midi de 14H à 16H.

#### **Adopté par**

<b>VOTANTS : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>POUR : 19</b>
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

### *(vote)* **1.5 – Convention génération numérique (annexe 4)**

Mme la principale informe les membres de l'objet de cette convention. L'association Génération Numérique mène des actions en faveur de l'éducation au numérique et de la promotion de la citoyenneté. Une intervenante extérieure, Mme Léa Arnaud Le Meur, animera l'action au collège Henri Dheurle. Cette action est complémentaire à l'action de la maison des adolescents sur les risques des réseaux sociaux d'un point de vue psychosocial.

#### **Adopté par**

<b>VOTANTS : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>POUR : 19</b>
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

### *(vote)* **1.6 – Convention EAFC (annexe 5)**

L'Ecole Académique de la Formation Continue Bordeaux met à disposition des laboratoires d'analyse de l'activité de classe (LAAC) au sein du collège, des valises de captation audio-visuelle, là où il y a des formateurs. Mme Poupard est l'enseignante référente qui sera responsable de cette valise, selon le protocole d'emprunt établi avec le rectorat de Bordeaux.

#### **Adopté par**

<b>VOTANTS : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>POUR : 19</b>
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

(vote) **1.7 – Voyage en Italie (annexe 6)**

Mme la principale informe les membres du projet de voyage à Rome, en Italie. Ce voyage se déroule du 7 au 13 mai 2023. 57 élèves sont inscrits. 4 professeurs accompagnent les élèves. La part des familles s'élèvent donc à 470€. Une subvention de 15€ par élève est attribuée par la Mairie de La Teste. Les adhérents au FSE bénéficient également d'une aide à hauteur de 65€, ce qui porte le prix du voyage à 390€ pour ces élèves-là. Un enseignant décrit le contenu du voyage.

**Adopté par**

**VOTANTS : 19 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 19**

**2/ AFFAIRES RELATIVES AUX ACTIONS EDUCATIVES :**

(vote) **2.1 Motion des enseignants concernant la suppression de la technologie en 6<sup>ème</sup> : lecture est faite de cette motion :**

**Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième**

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier dernier son intention de supprimer l'enseignement de Technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision arbitraire, aucunement concertée, est en tout point inacceptable.

D'une part, elle retire aux élèves la possibilité de consolider dès leur entrée au collège de nombreuses notions parfois insuffisamment abordées au primaire et qui concourent de façon indéniable à une meilleure compréhension du monde qui les entoure.

Cet enseignement de Technologie, initié dès l'école maternelle et poursuivi au primaire sous la dénomination de « sciences et technologie », serait ainsi amputé en toute incohérence de l'un de ses piliers sur la dernière année du cycle 3 en Sixième, avant de réapparaître en Cinquième et sur l'ensemble du cycle 4.

En apportant dès la Sixième des savoirs dans les domaines notamment des objets techniques, des matériaux, des énergies, des transports, en développant des savoir-faire et savoir-être liés aux démarches expérimentales et de projet, l'enseignement de la technologie a toute sa place parmi les disciplines indispensables à la culture générale commune que doit acquérir tout élève.

De même son rôle dans l'acquisition de notions et compétences dans la maîtrise de l'informatique et des outils numériques sur cette première année de collège est primordial et ne peut être remis en question. Qui s'en chargera désormais alors que dans le même temps notre Ministère souhaite mettre en place une attestation de sensibilisation au numérique PIX 6<sup>e</sup>. La question reste sans réponse !

D'autre part et pour compenser cette suppression, l'annonce d'une « revalorisation » de l'enseignement de la Technologie sur le cycle 4 paraît bien imprécise et incongrue.

Cet enseignement est en effet malmené et déconsidéré par ce même Ministère depuis de nombreuses années : horaires réduits, groupes à effectifs réduits supprimés, moyens diminués, arrêt des apprentissages manuels, malgré les interpellations régulières des professeurs, de leurs associations, des syndicats et de nombreux acteurs reconnus des mondes scientifiques et professionnels.

Comment croire ainsi à une réelle « revalorisation » de cet enseignement sur le cycle 4 ? Encore une fois le discours est à l'opposé des faits, comme cela fut le cas récemment avec les réformes des voies technologiques et professionnelles, elles aussi pour soi-disant revaloriser ces enseignements, mais qui n'ont vu qu'une suite de destruction de contenus, de pratiques, de sens et bien sûr d'heures d'enseignement.

Cette annonce à quelques semaines du vote en conseil d'administration des DHC dans les collèges met aussi forcément à mal les équipes pédagogiques et de direction de ces établissements.

Si la technologie est supprimée en Sixième, quid du programme de « sciences et technologie » sur le cycle 3 ? S'il s'agit bien de l'enseignement de ce champ disciplinaire, c'est tout l'enseignement de « sciences et technologie » qui est impacté et qui est à revoir sur le cycle 3, mais aussi 2 et 1. ...

Si seule une heure dévolue à la Technologie est supprimée mais que le même programme demeure, cette suppression fait peser sur nos collègues de SVT et de Physique-Chimie la responsabilité de compenser cet enseignement, avec non plus quatre mais trois heures pour cela, et sans avoir suivi les études nécessaires pour dispenser cette matière, ni formation préalable. Ni l'un ni l'autre n'est acceptable !

Quoi qu'il en soit, cette volonté du ministre met clairement en péril les postes d'un très grand nombre de professeurs de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement, voire être victimes d'une mesure de carte scolaire. Comble du mépris du Ministère pour ces personnels, on ose leur suggérer qu'ils pourraient cependant assurer les heures de soutien en Mathématiques ou Français, à savoir des champs disciplinaires pour lesquels ils n'ont pas été formés. Cette annonce est pour nous là aussi une aberration et démontre bien le désintérêt du Ministère pour garantir la qualité des apprentissages normalement due aux élèves et tant vantée à leurs parents.

Pour conclure, cette décision arbitraire, incohérente et imprévue n'est assurément au final qu'une mesure purement comptable, supprimant une discipline pour financer à moyens constants des heures de soutien en faveur d'autres. Ne serait-il pas plus judicieux de donner au 1<sup>er</sup> degré les moyens de travailler correctement au lieu de créer cette pseudo-remédiation au collège ? Là encore, elle démontre le peu de considération de notre Ministère pour les équipes enseignantes, de direction, mais en tout premier lieu pour les élèves.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la Technologie en Sixième et rappelons qu'aucun texte réglementaire ne le permet ou ne l'impose à ce jour. Nous invitons ainsi l'ensemble des membres de ce Conseil d'Administration à dénoncer cette décision ministérielle en votant POUR cette motion.

En vous remerciant de votre soutien

Les représentants des personnels enseignants,  
éducatifs et de vie scolaire

Les enseignants : on est dans une logique de déshabillage d'une matière pour habiller une autre matière

Les parents : le niveau en maths et en français a-t-il réellement baissé ?

Les enseignants : selon nous le dispositif en 6<sup>ème</sup> ne permettra pas de rattraper les lacunes ni de booster les meilleurs

La principale : je m'inscris en faux sur cette analyse. Les résultats encourageants des capsules de remédiation pédagogique que l'on a mise en place en 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> me permettent de dire que l'on peut quelque chose pour ces élèves. Bien sûr ces élèves ne rattrapent pas les meilleurs élèves. Il s'agit d'avoir des objectifs très précis comme ceux qui ont été défini dans les capsules.

La réaction des enseignants est compréhensible face à ces annonces de suppression de la technologie avec une méthode sans concertation et dans un temps politique qui n'est pas le temps de l'institution, mais au sein du collège nous avons essayé de travailler ensemble pour prendre des décisions les plus intelligentes au regard des élèves que nous avons.

Nous allons travailler sur ce dispositif en conseil pédagogique pour construire ces modules avec des compétences très précises. Il semble que 4 enseignants du 1<sup>er</sup> degré soient d'accord pour y intervenir ce qui viendra en plus des moyens DGH alloués. Nous avons fait le choix de dédoubler ce dispositif là où le ministère demande 1h par classe. Donc cela va nous permettre de construire des groupes à tailles différentes selon le profil de l'élève. Nous ne partons pas de rien avec l'expérience du dispositif de remédiation qui est la nôtre. Cela ne peut pas être satisfaisant d'accompagner des élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> en grande difficulté et de voir que jamais en 4 ans on ne pallie à ces difficultés. Ensuite le contenu de ce dispositif ce sera nous, ce sera le fruit de notre travail au sein du collège Henri Dheurle.

<b>VOTANTS : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 6</b>	<b>POUR : 13</b>
---------------------	-------------------	------------------------	------------------

*(info)* **2.2 – Rentrée 2023 : création d'une heure par semaine de renforcement ou approfondissement en français ou mathématiques en 6ème**

Mme la principale expose les modifications annoncées par le ministère à la prochaine rentrée scolaire, concernant les élèves de 6<sup>ème</sup>. L'ambition consiste à maîtriser les savoirs fondamentaux afin de remédier aux difficultés scolaires et de donner aux élèves les mêmes chances de réussite. Dès la prochaine rentrée scolaire, chaque élève bénéficiera d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français (heure pris sur la technologie).

Le dispositif « devoirs faits » est rendu obligatoire.

Mme la principale est confiante sur la mise en place au sein du collège. Le dispositif remédiation, dispositif établissement, créé cette année, fonctionne. Il peut être adapté à la prochaine rentrée scolaire, cela nous donne une expérience intéressante à réinvestir l'an prochain. Les thématiques restent à définir, elles seront travaillées en conseils d'enseignement.

4 professeurs des écoles seraient volontaires pour intégrer le dispositif l'an prochain ce qui permettra d'alléger les groupes et travailler des compétences fondamentales.

Les enseignants : les résultats des évaluations 6<sup>ème</sup> ne nous paraissent pas un bon support pour définir les besoins des élèves tellement certains résultats en moins ou en plus nous étonnent pour certains élèves.

Il va également falloir renforcer le questionnaire que l'on fait remplir aux enseignants de CM2 pour aider à constituer des groupes de besoins en 6<sup>ème</sup>.

Les enseignants : sur quel créneau horaire viendront-ils ? Combien seront-ils payés ?

Mme Bernadet : les enseignants du 1<sup>er</sup> degré sont moins payés que les enseignants certifiés, il est dit qu'ils seront payés 10% de plus mais 10% de quoi nous n'avons pas le taux horaire.

*Départ de Mme De Diégo à 18h23.*

*(vote)* **2.3 – Emploi de la Dotation Globale Horaire (DGH) - annexe 7**

L'enveloppe globale de la DGH ne bougera pas. Ce qui n'est pas stabilisé c'est la répartition fine qui sera votée en juin.

La cible du taux d'HSA est de 8.5%. Avant l'abondement des 5h négociées nous étions à 8% d'HSA, après négociation avec la DSDEN et les 5h obtenues, nous atteignons 8.6% d'HSA.

Nous avons prévu des besoins dans les disciplines qui ne devront pas trop évoluer pour ne pas mettre en péril des postes en création ou suppression.

Mme la principale expose les modifications pour la rentrée 2023, la perte d'une classe entraîne des remaniements de la DGH.

- Suppression des détriements
- Détriements en anglais comme en lycée sur le modèle groupe de compétences sur la base des 4 compétences expression orale, compréhension de l'oral, expression écrite, compréhension de l'écrit, en 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> selon leur souhait.
- Alignement des 5<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> en allemand avec 1h dédoublée par semaine pour les 5<sup>èmes</sup> et une heure pour les 4<sup>èmes</sup>. Il y a 12 élèves en 5<sup>ème</sup> cette année, si nous avons 12 élèves l'an prochain on reste à 24 élèves avec 1h hebdo que pour les 5<sup>èmes</sup> et 1h hebdo qu'avec les 4<sup>èmes</sup>. Ce qui nous permet de récupérer 1h30 pour le réinjecter sur le dispositif de 6<sup>ème</sup>. Les moyens sont également réfléchis en fonction des effectifs.
- 5 HSA ont été demandées et obtenues. Remettre des dédoubléments en technologie pour compenser la baisse en 6<sup>ème</sup>
- Le choix de l'établissement est de conserver de la technologie en 6<sup>ème</sup> à raison d'une heure quinzaine par groupe pour travailler exclusivement les compétences numériques.
- Le dispositif consolidation remédiation de 6<sup>ème</sup> sera financé 2h enseignant par classe pour travailler avec des tailles de groupes compatibles avec du soutien. Les classes de 6<sup>ème</sup> seront alignées 2X2 ou 3X3 pour permettre un menu de modules suffisamment larges. Les besoins des élèves seront répertoriés par les enseignants de CM2 lors de la liaison

pour constituer les groupes ainsi que sur les résultats des évaluations d'entrée. Les besoins en maths et français ont été confortés avec ce dispositif.

- Suppression du poste de SVT lors du départ en retraite de Mme Deganello. Cela a été discuté avec le coordonnateur de SVT car le 3<sup>ème</sup> poste n'arrive pas à se fixer depuis quelques années et que l'on serait dans l'anticipation des besoins qui seront en baisse avec des fermetures de classes à prévoir au regard de la baisse démographique sur la commune. Au lieu de fixer une nouvelle personne qui devra ensuite être à cheval sur un autre poste, nous créons un BMP de 6h avec la suppression de ce poste de 18H car il resterait trop d'HSA.
- Création d'un BMP de 6h en allemand, 6h en SVT, 6h en physique chimie.
- Création d'un Complément de Service Donné de 12h en technologie, et 8h de CSD en arts plastiques.
- 5 HSA ont été demandées et obtenues pour financer le dispositif remédiation qui sera rebasculé sur le niveau 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du fait du nouveau dispositif 6<sup>ème</sup>.
- On maintient le surhoraire en HG en 3<sup>ème</sup>, il faudra ensuite s'interroger sur cette heure hebdo en plus, on s'était dit qu'on le maintenait durant 2ans pour éponger la période du COVID.

Ce que l'on vote ce soir c'est la création suppression des BMP, CSD et poste.

Les enseignants : est-ce que la fermeture d'une 5<sup>ème</sup> est possible comme vous nous l'aviez indiqué dans un CA précédent ? La principale : cela dépendra des effectifs inscrits au mois de juillet. Pour l'instant, les moyens nous sont donnés pour couvrir 7 classes de 5<sup>ème</sup>.

Les enseignants : l'inspectrice d'académie annonce 99 élèves de moins dans le département nous constatons qu'il faut croire qu'ils sont tous situés sur la Teste. Représentante de la mairie : nous sommes la 2<sup>nde</sup> agglomération la plus peuplée de Gironde donc ce n'est pas étonnant. Les enseignants : on observe une baisse démographique sur le sud bassin excepté MIOS. Les familles s'éloignent car c'est hors de prix.

#### Adopté par

<b>VOTANTS : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 13</b>	<b>POUR : 5</b>
---------------------	-------------------	-------------------------	-----------------

La principale remercie les membres du CA de leur vote, elle explique avoir apprécié le travail en collaboration avec les équipes enseignantes sur la DGH, dans un temps réduit et en respect des annonces ministérielles, concertation qui a abouti selon elle à des choix équilibrés et raisonnés pour la construction de cette DGH.

Aucune question diverse.

Mme la Principale remercie tous les membres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 18h53.